

Ils l'ont dit... Les phrases clés de l'assemblée

- Le maire Jean-Jacques Eroles :
« Le projet d'extension du golf n'est pas enterré mais s'il se fait, il faudra choisir entre un "9 trous" ou une académie. Cela serait quelque chose de très naturel et réduit ».
- La directrice du parc marin du Bassin, Mélina Roth :
« Le parc marin ne crée pas de droit ou de réglementation nouvelle. »
- Isabelle Auby, scientifique à la station Itremér d'Arcachon :
« Nous travaillons sur la problématique de la régression des herbiers de zostère depuis sept ans. Sur les causes de cette diminution, rien n'est encore évident... »
- Sabine Jeandenand, directrice du Syndicat intercommunal du bassin d'Arcachon (Siba) à propos du réensablement :
« La zone entre Pereire et le Moulleau est en érosion constante. 22.000 m² de sable ont été déposés fin 2015. Depuis le secteur en a perdu 25.000... »
- Lionel Lemaire de l'Association syndicale des riverains de Pyla-sur-Mer, réunissant les propriétaires de villas sur le front de mer et luttant contre l'érosion côtière :
« L'hiver a été plutôt calme mais tout de même, plus de 500.000 euros de dégâts ont été évalués. Environ 10 % des ouvrages de protection sont dans un état très inquiétant. »
- Le commissaire de police d'Arcachon, Emmanuel Richard :
« On ne peut par vraiment parler d'insécurité à Pyla-sur-Mer. Le point noir reste tout de même les cambriolages, notamment dans les résidences secondaires. »

LE COUP DE GUEULE



« Ces règles ne peuvent que dénaturer le site »

« Que serait le Pyla sans le végétal ? Un lotissement d'une banalité invraisemblable », affirme Hugues Le Grix. Architecte et administrateur de l'ADPPM, ce dernier a mis l'accent sur une question d'urbanisme bien connue dans la station : les zones dites « UPAC » qui, dans le Plan local d'urbanisme, se situent sur le terrain du casino, d'Eskualduna, d'Haizta, Ecthe Ona et de la place du Figuier. Sur ces secteurs à vocation commerciale, les possibilités de construction sont bien plus importantes que dans les parcelles voisines d'habitations, c'est-à-dire sur les hauteurs autorisées, les emprises du bâti, les reculs sur voies et la bande végétalisée.

« Ces règles ne peuvent que dénaturer le site, faire disparaître les arbres, altérer les perspectives et les vues, et permettre à des investisseurs de créer de pseudo-activités commerciales ou hôtelières importantes pour ensuite "basculer" sur de l'habitation en échappant ainsi aux règles s'appliquant à l'habitation. Cela constitue un avantage exorbitant au mépris du principe d'égalité », estime Hugues Le Grix. Et ce dernier de demander la suppression « de ces zones et leur remplacement par la règle commune », s'appliquant sur la station.

Interrogé sur le sujet, Jean-Jacques Eroles a promis de discuter avec l'association sur ce sujet, tout en restant droit dans ses bottes sur le maintien de ces zones « réduites aux commerces existants », a-t-il assuré.